



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

soins et maintien à domicile

Question écrite n° 63199

Texte de la question

M. François Cornut-Gentille attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la rémunération des séances de soins infirmiers à domicile. Depuis quinze ans, la rémunération de ces séances est inchangée, malgré une hausse des charges. Ce blocage tarifaire, associé au report de l'application du projet de soins infirmiers, met en péril le devenir de l'activité des infirmières libérales dont l'action demeure primordiale, notamment en milieu rural auprès des personnes âgées désireuses de demeurer à leur domicile. Aussi, il lui demande de préciser le calendrier de la revalorisation des séances de soins infirmiers et de la mise en oeuvre du projet de soins infirmiers à domicile.

Données clés

Auteur : [M. François Cornut-Gentille](#)

Circonscription : Haute-Marne (2^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 63199

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 juillet 2001, page 3779